

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2016

L'an deux mille seize, le vingt-sept avril à 18 heures 15 minutes, les membres du Conseil municipal de la commune de Savignac de l'Isle, se sont réunis en mairie de Savignac de l'Isle, sur convocation qui leur a été adressée par Madame Chantal GANTCH, Maire, conformément à l'article L2121-10 du Code général des collectivités Territoriales, le 20 avril 2016.

**Nombre de conseillers en exercice** : 14

**Etaient présents** : 12 conseillers

Madame Chantal GANTCH - Maire ; Madame Muriel GABRIEL et Monsieur Éric BINET – Adjointe et Adjoint au Maire ; Mesdames Aurélie CELLIER, Béatrice de JESSÉ LEVAS, Francine LOTTE ; Messieurs Jean AUBRY, Thibaut FUGIER, Éric FRON-ORTIN, Laurent MEYNIER, François PURGUES et Antoine ROUGIER - Conseillers municipaux.

**Absents excusés** : Madame Véronique CHENAL (donne pouvoir à Madame Francine LOTTE) et Monsieur Joël VERDIER.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Antoine ROUGIER.

### ORDRE DU JOUR

- **Approbation du PV de la séance du 30.03.2016**
- **Délibération n°24-2016** : Adoption du rapport de la CLECT N°6
- **Délibération n°25-2016** : Inscription d'un nom sur le monument aux morts
- **Délibération n°26-2016** : Subventions communales et autres organismes
- **Délibération n°27-2016** : Approbation d'une charte de jumelage additionnelle - COMITE DE JUMELAGE DU PAYS DE GUITRES
- **Délibération n°28-2016** : Convention entre la Commune de Savignac de l'Isle et la Sarl Chevrier Traiteur
- **Délibération n°29-2016** : Convention entre la Commune de Savignac de l'Isle et le Centre routier du Libournais pour la création de plateaux surélevés sur la RD n°120.
- **Questions diverses**

Madame le Maire demande au Conseil municipal de rajouter à la réunion deux délibérations :

- **Délibération n°30-2016** : FDAEC 2016 : demande d'attribution
- **Délibération n°31-2016** : Court de tennis

Les membres présents acceptent.

Le procès-verbal de la séance du 30 mars 2016 est validé et signé par les membres du Conseil Municipal.

**Délibération n°24-2016 : Adoption du rapport de la CLECT N°6**

Sur proposition de Madame le Maire, représentant de **la commune de Savignac de l'Isle** au sein de la CLECT,

**Vu** l'article L.5211-25-1 et L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'article L.5216-5 II et III du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'article L.2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les articles L1321-1 à 5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le code général des impôts et notamment son article 1609 nonies C,

**Vu** la transformation de la CCNL en communauté d'agglomération autorisée par arrêté préfectoral en date du 28 décembre 2011,

**Vu** la délibération n° 10.12.025 de la CCNL en date du 29 décembre 2010 informant sur la mise en place et le fonctionnement de la CLECT,

**Vu** la délibération n° 11.01.002 de la CCNL en date du 18 janvier 2011 portant création de la CLECT,

**Vu** la première réunion de la CLECT le 12 mars 2011 validant les modalités d'organisation de la CLECT,

**Vu** les réunions de la CLECT les 30 novembre et 13 décembre 2011 mettant en exergue les premiers éléments recueillis concernant les charges transférées et donnant les premiers arbitrages,

**Vu** le rapport n°1 de la CLECT en date du 28 février 2012,

**Vu** le rapport n°2 de la CLECT en date du 20 février 2013,

**Vu** le rapport n°3 de la CLECT en date du 14 juin 2013,

**Vu** le rapport n°4 de la CLECT en date du 6 mars 2014,

**Vu** le rapport n°5 de la CLECT en date du 17 décembre 2014,

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que la CLECT s'est réunie le 20 janvier 2016 à Libourne, afin de rendre compte de ses travaux en matière d'évaluation des charges liées à la piscine située à Libourne.

Madame le Maire précise aux membres du conseil municipal que la CLECT s'est prononcée avec 21 voix pour et une abstention en faveur de ce rapport N°6.

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il revient à ce dernier de délibérer sur l'évaluation des charges transférées proposées par la CLECT sur la base de son rapport.

Par la suite, le Président de la Communauté d'Agglomération du Libournais devra soumettre aux conseillers communautaires la détermination du montant des attributions de compensation pour chaque commune sur la base de l'évaluation des charges adoptées par la CLECT, lors de sa réunion du 20 janvier 2016.

Après avoir entendu Madame le Maire et après lecture du rapport et du tableau d'évaluation des charges, Le conseil municipal **décide à l'unanimité** :

- 1- D'adopter le rapport n° 6 de la CLECT en date du 20 janvier 2016
- 2- De déterminer, sur la base de ce rapport, l'évaluation des charges comme suit :

COLLECTIVITES	Produit TP 2010 (Comp. relais)	Transfert de charges							Montant de l'AC +
		CLECT N°1	CLECT N°2	CLECT N°3	CLECT N°4	CLECT N°5	CLECT N°6	Total charges	
		28/06/12	20/02/13	14/06/13	06/03/14	17/12/14	20/01/16		
Abzac	315 801,00	55 892,26			-28 077,39			27 814,87	287986,13
Bayas	23 969,00	7 071,97			-7 465,75			-393,78	24 362,78
Les Billaux	173 501,00	9 620,38			-14 217,26			-4 596,88	178 097,88
Bonzac	28 641,00	10 438,80			-11 020,09			-581,29	29 222,29
Camps-sur-l'Isle	45 598,00	6 524,24			-6 887,54			-363,30	45 961,30
Chamadelle	5 203,00	13 257,33			-9 914,65			3 342,68	1 860,32
Coutras	1 449 759,00	473 073,10	3 271,00		-123618,78	-839,08		351 886,24	1097872,76
Les Églisottes-et-Chalaires	179 205,00	61 468,77		4 035,46	-34 182,66			31 321,57	147883,43
Le Fieu	12 533,00	8 425,42			-6 717,49			1 707,93	10 825,07
Génissac	74 919,00	66 702,41			-23 417,68			43 284,73	31 634,27
Gours	96 157,00	6 234,27			-6 581,44			-347,17	96 504,17
Guîtres	90 579,00	24 695,57			-26 070,62			-1 375,05	91 954,05
Lagorce	221 793,00	22 085,85			-23 315,64			-1 229,79	223022,79
Lalande-de-Pomerol	55 388,00	169,67			-11 122,09			-10 952,42	66 340,42
Lapouyade	15 793,00	7 249,16			-7 652,83			-403,67	16 196,67
Libourne	12 183 168,00	2 060 929,63	5 197,43		-386 434,10		756833,02	1679 692,96	10503475,04
Maransin	14 046,00	14 788,33			-15 611,79			-823,46	14 869,46
Moulon	69 905,00	49 847,79			-16 292,04			33 555,75	36 349,25
Les Peintures	44 948,00	26 742,29			-20 917,75			5 824,54	39 123,46
Pomerol	82 293,00	15 610,22			-15 101,59			508,63	81 784,37
Porchères	11 063,00	12 533,01			-13 230,92			-697,91	11 760,91
Puynormand	13 133,00	4 317,27			-4 557,69			-240,42	13 373,42
Sablons	51 311,00	19 621,13			-20 713,67			-1 092,54	52 403,54
Saint-Antoine-sur-l'Isle	33 264,00	7 410,25			-7 822,89			-412,64	33 676,64
Saint-Christophe-de-Double	78 626,00	12 736,13			-10 628,96			2 107,17	76 518,83
Saint-Ciers-d'Abzac	52 603,00	17 881,32			-18 876,99			-995,67	53 598,67
Saint-Denis-de-Pile	614 602,00	68 641,82	23522,00		-72 463,84			19 699,98	594 902,02
Saint-Martin-de-Laye	6 316,00	6 443,70			-6 802,51			-358,81	6 674,81
Saint-Martin-du-Bois	27 004,00	9 858,88			-10 407,83			-548,95	27 552,95
Saint-Médard-de-Guizières	425 425,00	95 380,26	8508,13		-38 740,34			65 148,05	360 276,95
Saint Sauveur de Puynormand	37 600,00			9 483,37	-6 292,26			3 191,11	34 408,89
Saint Seurin sur l'Isle	935 434,00			84 109,93	-41 699,38	180948,71		223 359,26	712 074,74
Savignac-de-l'Isle	9 893,00	8 022,40			-8 469,14			-446,74	10 339,74
Tizac-de-Lapouyade	7 101,00	7 458,58			-7 873,91			-415,33	7 516,33
Montant total	17486574,00	321132,21	4098,56	97 628,76	-1063199,51	180109,63		2466169,65	15020404,35

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Sous-préfet de l'arrondissement de Libourne,
- M. le Président de la Communauté d'agglomération du Libournais.
- M. le Trésorier de Coutras.

**Délibération n°25-2016 : Inscription d'un nom sur le monument aux morts**

**Vu** la Loi n°2012-273 du 28 février 2012 fixant au 11 novembre la commémoration de tous les morts pour la France ;

**Vu** la loi n°2012-273 du 28 février 2012, portant obligation aux communes de procéder à l'inscription des noms de tous les « morts pour la France »,

**Considérant** la demande présentée par Monsieur Gilles RENAUDET au Président du Souvenir Français,

**Considérant** la demande de Monsieur Guy LE NORMAND, Président du Souvenir Français à Madame le Maire ;

**Considérant** que Monsieur Pierre RENAUDET est décédé le 29 avril 1945 au camp de DACHAU (Allemagne) après avoir séjourné précédemment dans deux autres camps de concentration,

**Considérant** que les souffrances qu'il a subies ont entraîné son décès et qu'il a été à juste titre reconnu comme mort en déportation, le titre de déporté politique lui ayant été attribué en 1953,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents décide de :

- Donner son accord de principe pour inscrire Monsieur Pierre RENAUDET sur le Monument aux morts de la Commune de Savignac de l'Isle
- Autoriser Madame le Maire à signer tous les documents dévolus à cette affaire.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Sous-préfet de l'arrondissement de Libourne,
- M. le Président du Souvenir Français.

**Délibération n°26-2016 : Subventions communales et autres**

Madame le Maire propose au conseil municipal d'étudier les demandes de subvention présentées par les associations de la commune et hors commune afin de procéder à la répartition de l'enveloppe budgétaire prévue à cet effet au compte 65748 d'un montant global de 1 500 €.

*Mme Muriel GABRIEL étant membre du bureau d'une des associations subventionnables, ne participe pas au vote.*

Sur le rapport de Madame le Maire, et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal à **l'unanimité des membres présents**,

Art. 1. - **DECIDE** la répartition des aides municipales au titre de l'année budgétaire 2016 comme suit:

Associations	Montants des Subventions
Amicale des propriétaires terriens	200 €
Savignac en fête	350 €
Association Alizarine	300 €
Les Amis des Vieilles Pierres	350 €
FNACA	50 €
Association des Jeunes Sapeurs-pompiers du Libournais	50 €
Comité de Jumelage du Pays de Guîtres	75 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 375 €</b>

Art.2. – **DÉCIDE** de laisser une réserve de 125 € pour répondre à d'autres demandes de subventions venant d'association durant l'année 2016.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Sous-préfet de l'arrondissement de Libourne,
- M. le Trésorier de Coutras.

**Délibération n°27-2016 : Avis sur le projet d'une charte de jumelage additionnelle – COMITE DE JUMELAGE DU PAYS DE GUITRES**

Madame le Maire informe le conseil que le comité de jumelage du pays de Guîtres a acceptée l'intégration des communes de Le Fieu et de Saint-Christophe-de-Double à leur association depuis le 22 janvier 2016.

Il est proposé par le Comité de jumelage que soit signée une charte de jumelage additionnelle entre Schladen et les deux nouvelles communes. Monsieur Alain RAMBAUD, Président, sollicite l'avis de chaque commune du canton sur la faisabilité de ce projet.

**Après avoir entendu Madame le Maire,**

**Le Conseil municipal** décide à l'unanimité des membres présents de :

- Donner un avis favorable sur le projet d'une charte additionnelle entre Schladen et les deux nouvelles communes.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Sous-préfet de l'arrondissement de Libourne,
- M. le Président du Comité de Jumelage du Pays de Guîtres.

**Délibération n°28-2016 : Convention entre la Commune de Savignac de l'Isle et Sarl Chevrier Traiteur**

Madame Muriel Gabriel, informe les membres présents qu'il a été demandé par la Trésorerie qu'une convention soit signée entre la Commune et la Sarl Chevrier Traiteur fixant le tarif des repas.

Ladite convention est lue par Madame Muriel Gabriel,

Après avoir entendu l'exposé de son maire et en avoir délibéré, le **Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents** :

- Accepte les conditions de la convention notamment les tarifs fixés pour l'année 2015-2016 à 3,73 € H.T. pour un enfant et 4,73 €H.T. pour un adulte.
- Donne pouvoir au Maire pour signer la convention et les avenants au contrat.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Sous-préfet de l'arrondissement de Libourne,
- Sarl Chevrier Traiteur.
- M. le Trésorier de Coutras.

## Délibération n°29-2016 : Convention entre la Commune de Savignac de l'Isle et le Centre routier du Libournais pour la création de plateaux surélevés sur la RD n°120

Monsieur Éric BINET, Adjoint au Maire, rappelle à l'assemblée qu'il a été prévu au budget la création de plateaux surélevés sur la RD n°120.

Il indique qu'une convention avec le Centre routier départemental du Libournais doit être signée autorisant la réalisation des travaux puisqu'ils interviendront sur le domaine départemental. Celle-ci fixe le cadre juridique, les modalités d'entretien des ouvrages, équipement et aménagements réalisés.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur BINET, Adjoint, et **après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :**

- Accepte la convention à passer entre la commune et le centre routier du Libournais et donne pouvoir au Maire pour la signer.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Sous-préfet de l'arrondissement de Libourne,
- M. le Responsable du Centre Routier Départemental du Libournais
- M. le Trésorier de Coutras.

## Délibération n°30-2016 : Fonds départemental d'aide à l'équipement des communes (FDAEC) 2016 - Demande d'attribution

**Vu** l'article L 2121-29 du code général des collectivités locales.

Madame le Maire explique que la sollicitation de la participation financière adressée au Conseil départemental de la Gironde au titre du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes FDAEC 2016 porte sur les travaux d'isolation de la salle des fêtes et de l'école, sur l'acquisition de nouveaux mobiliers urbains, du matériel technique ainsi que pour l'école du matériel pédagogique.

Ces opérations d'investissements se présentent comme suit :

### Travaux d'isolation :

Isolation salle des fêtes	1 986,43 € H.T.	2 383,72 € TTC
Isolation école	11 218,45 € H.T.	13 462,14 € TTC
<b>TOTAL</b>	<b>13 204,88 € H.T.</b>	<b>15 845,86 € TTC</b>

### Acquisition de mobilier urbain :

Barrières	1 850,00 € H.T.	2 220,00 € TTC
<b>TOTAL</b>	<b>1 850,00 € H.T.</b>	<b>2 220,00 € TTC</b>

### Acquisition de matériels :

Perforateur, touret, groupe électrogène, rabot, touret, perceuse	1 000,00 € H.T.	1 200,00 € TTC
Godet hydraulique	1 000,00 € H.T.	1 200,00 € TTC
Vidéo projecteur + tableau + support murale	3 125,00 € H.T.	3 750,00 € TTC

+marqueurs		
	<b>TOTAL</b>	<b>5 125,00 € H.T.</b>
		<b>6 150,00 € TTC</b>

Considérant le coût d'investissement estimé à **20 179,88 € H.T.** ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté

**A l'unanimité,**

**Art. 1 :** DECIDE de réaliser les opérations concernant les travaux et les acquisitions 2016.

**Art. 2 :** SOLLICITE le versement d'une Aide Départementale au titre du Fond Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes – F.D.A.E.C.

**Art. 3 :** DIT que la recette de l'Aide Départementale sera imputée à l'article 1323 de ces opérations.

**Art. 4 :** Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Trésorier de Coutras,
- M. Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne,
- M. le Président du Conseil Départemental de la Gironde,

M. le Conseiller départemental du canton de Guîtres (le canton a un autre nom désormais...)

Considérant que l'adhésion à l'utilisation du court de tennis pour l'année 2015 a donné satisfaction aux usagers,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

**A l'unanimité des membres présents,**

**RECONDUIT** les modalités et le règlement intérieur de fonctionnement du tennis pour l'année 2016.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne,
- M. le Trésorier de Coutras.

### **Délibération n°31-2016 : Adhésion court de tennis**

Considérant que l'adhésion à l'utilisation du court de tennis pour l'année 2015 a donné satisfaction aux usagers,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

**A l'unanimité des membres présents,**

**RECONDUIT** les modalités et le règlement intérieur de fonctionnement du tennis pour l'année 2016.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne,
- M. le Trésorier de Coutras.

## **Questions diverses**

Monsieur Éric Binet, intervient et informe le Conseil qu'il souhaite rendre compte d'une insatisfaction partagée avec d'autres administrés quant au rendu du graff marquant sur le fronton de l'Ecole publique de Savignac de l'Isle son nouveau nom : « Rosa Bonheur ». En effet, cette peinture évoque pour lui un aspect de communes urbaines ou périurbaines, ce qui n'est pas adéquat à la Commune de Savignac de l'Isle.

Madame le Maire intervient pour faire part de la satisfaction d'autres administrés particulièrement la jeunesse et les adultes d'autres générations. Il ne lui semble pas souhaitable d'opposer l'art urbain à l'art rural, l'art étant pour sa part universel. Plusieurs conseillers municipaux avaient été consultés pour choisir entre deux esquisses et celle utilisée avait eu l'approbation de tous.

En conclusion, Madame le Maire pense que les divergences d'appréciation sur ce concept artistique est plus une approche générationnelle que géographique.

En conséquence, il est proposé aux membres présents de se prononcer sur deux solutions :

1<sup>ère</sup> solution : de ne pas modifier le graff

2<sup>ème</sup> solution : atténuer le vert.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide - avec 3 voix pour ne pas modifier le graff et 9 voix pour l'atténuation du vert - qu'un rendez-vous avec le graphiste Monsieur Miloud Mas sera programmé afin de parvenir à l'atténuation de la couleur actuelle.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.**